

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à Rions sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 12 Décembre 2024

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Bernard DANEY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Bernadette CARDON, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents : Patrick EXPERT (Suppléé Bernadette CARDON), Katell EYHRATZ (Pouvoir Denis PERNIN), Michel GARAT (Pouvoir Laurence DUCOS), Julien LE TACON (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Aline TEYCHENEY (Pouvoir Patricia PEIGNEY).

Secrétaire de séance : Dominique CLAVIER

N°	DELIBERATION	Vote
1	<p>D2024-207 : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL EN 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE du débat organisé en son sein sur les orientations générales du PADD du PLUi de la communauté de communes Convergence Garonne.</p>	UNANIMITÉ
2	<p>D2024-208 : PRESCRIPTION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°2 DU PLU DE PORTETS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prescrire une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;</p> <p>INDIQUE que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffuse dans le département</p> <p>La délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 42 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Audrey RAYNAL</p>

3	<p>D2024-209 : ELECTIONS DE DELEGUES AU SEMOCTOM AU 1^{ER} JANVIER 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE les résultats suivant pour le représentant titulaire pour le siège 1 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Michel GARAT : 19 • M. Dominique CAVAILLOLS : 17 • Votes blancs : 6 <p>M. Michel GARAT est élu représentant titulaire pour le siège 1 ;</p> <p>M. Dominique CAVAILLOLS ne présente pas sa candidature pour les sièges de titulaires suivants mais se présente en tant que représentant pour un siège de suppléant ;</p> <p>CONSTATE qu'il y a désormais autant de candidat que de siège pour les représentants titulaires et pour les représentants suppléants ;</p> <p>DESIGNE conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, les représentants suivants au SEMOCTOM, au 1^{er} janvier 2025 :</p> <table border="1" data-bbox="359 613 1197 1317"> <thead> <tr> <th>TITULAIRES</th> <th>SUPPLEANTS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1. M. Michel GARAT</td><td>1. Mme Corinne RIEHS</td></tr> <tr><td>2. M. Fabrice RAYNAUD</td><td>2. M. Dominique CAVAILLOLS</td></tr> <tr><td>3. M. Julien LE TACON</td><td>3. Mme Marie-Françoise DEJEAN</td></tr> <tr><td>4. Mme Mylène DOREAU</td><td>4. Mme Bernadette CARDON</td></tr> <tr><td>5. M. Alain GIROIRE</td><td>5. M. Frédéric PEDURAND</td></tr> <tr><td>6. M. Jean-Luc DEGUDE</td><td>6. Mme Valérie MENERET</td></tr> <tr><td>7. Mme Françoise SABATIER-QUEYREL</td><td>7. M. Jean-Claude PEREZ</td></tr> <tr><td>8. M. Dominique CLAVIER</td><td>8. M. Daniel LABADIE</td></tr> <tr><td>9. M. Frédéric PIERRET</td><td>9. M. Didier MOTHE</td></tr> <tr><td>10. Mme Laëtitia FAUBET</td><td>10. M. Julien GANNE</td></tr> <tr><td>11. M. François DAURAT</td><td>11. Mme Françoise NOUEL</td></tr> <tr><td>12. M. Pierre RIBEAUT</td><td>12. M. Cédric FRECHAUT</td></tr> <tr><td>13. Mme Amélia LENOIR</td><td>13. M. Daniel BOUCHET</td></tr> <tr><td>14. Mme Céline PAVAGEAU</td><td>14. M. René GAVELLO</td></tr> <tr><td>15. M. Bernard REYNAUD</td><td>15. M. Jérôme GAUTHIER</td></tr> <tr><td>16. M. Vincent JOINEAU</td><td>16. Mme Audrey RAYNAL</td></tr> </tbody> </table>	TITULAIRES	SUPPLEANTS	1. M. Michel GARAT	1. Mme Corinne RIEHS	2. M. Fabrice RAYNAUD	2. M. Dominique CAVAILLOLS	3. M. Julien LE TACON	3. Mme Marie-Françoise DEJEAN	4. Mme Mylène DOREAU	4. Mme Bernadette CARDON	5. M. Alain GIROIRE	5. M. Frédéric PEDURAND	6. M. Jean-Luc DEGUDE	6. Mme Valérie MENERET	7. Mme Françoise SABATIER-QUEYREL	7. M. Jean-Claude PEREZ	8. M. Dominique CLAVIER	8. M. Daniel LABADIE	9. M. Frédéric PIERRET	9. M. Didier MOTHE	10. Mme Laëtitia FAUBET	10. M. Julien GANNE	11. M. François DAURAT	11. Mme Françoise NOUEL	12. M. Pierre RIBEAUT	12. M. Cédric FRECHAUT	13. Mme Amélia LENOIR	13. M. Daniel BOUCHET	14. Mme Céline PAVAGEAU	14. M. René GAVELLO	15. M. Bernard REYNAUD	15. M. Jérôme GAUTHIER	16. M. Vincent JOINEAU	16. Mme Audrey RAYNAL	UNANIMITÉ
TITULAIRES	SUPPLEANTS																																			
1. M. Michel GARAT	1. Mme Corinne RIEHS																																			
2. M. Fabrice RAYNAUD	2. M. Dominique CAVAILLOLS																																			
3. M. Julien LE TACON	3. Mme Marie-Françoise DEJEAN																																			
4. Mme Mylène DOREAU	4. Mme Bernadette CARDON																																			
5. M. Alain GIROIRE	5. M. Frédéric PEDURAND																																			
6. M. Jean-Luc DEGUDE	6. Mme Valérie MENERET																																			
7. Mme Françoise SABATIER-QUEYREL	7. M. Jean-Claude PEREZ																																			
8. M. Dominique CLAVIER	8. M. Daniel LABADIE																																			
9. M. Frédéric PIERRET	9. M. Didier MOTHE																																			
10. Mme Laëtitia FAUBET	10. M. Julien GANNE																																			
11. M. François DAURAT	11. Mme Françoise NOUEL																																			
12. M. Pierre RIBEAUT	12. M. Cédric FRECHAUT																																			
13. Mme Amélia LENOIR	13. M. Daniel BOUCHET																																			
14. Mme Céline PAVAGEAU	14. M. René GAVELLO																																			
15. M. Bernard REYNAUD	15. M. Jérôme GAUTHIER																																			
16. M. Vincent JOINEAU	16. Mme Audrey RAYNAL																																			
4	<p>D2024-210 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la modification du règlement intérieur du conseil communautaire telle qu'exposée.</p>	UNANIMITÉ																																		
5	<p>D2024-211 : ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE le résultat de l'élection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. DEPUYDT Jean-Marc : 31 VOIX • M. PERNIN Denis : 8 VOIX • BLANC : 4 <p>PROCLAME Monsieur Jean-Marc DEPUYDT conseiller communautaire, élu membre du bureau communautaire.</p>	<p>ELU</p> <p>JM DEPUYDT : 31 D PERNIN : 8</p> <p>Abstention : 4</p>																																		
6	<p>D2024-212 : MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la modification de l'intérêt communautaire en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire tel que suivant : suppression de l'équipement « <i>Stade de foot et les vestiaires de Sainte-Croix-du-Mont</i> »</p>	UNANIMITÉ																																		

7	<p>D2024-213 : RESTITUTION DU STADE DE SIANTE CROIX DU MONT</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la restitution le stade de foot et les vestiaires de Sainte-Croix-du-Mont à la commune ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le Procès-Verbal de restitution</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
8	<p>D2024-214 : RESTITUTION D'UN BATIMENT A PAILLET</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la restitution du bâtiment situé 3 route de Lasserre à Paillet au 1er janvier 2025</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de restitution du bien.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
9	<p>D2024-215 : DELIBERATION DE PINCIPE SUR UNE GARANTE D'EMPRUNT ACCORDEE A GIRONDE HABIAT POUR LE PROJET DE NOUVELLE GENDARMERIE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 4 sur le budget annexe ordures ménagères Garonne 660 35.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 3 André MASSIEU Patricia PEIGNEY Aline TEYCHENEY</p>
10	<p>D2024-216 : POSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LE PROJET DE FUSION DE LA MISSION LOCALE DES DEUX RIVES AVEC LA MISSION LOCALE SUD GIRONDE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DONNE un avis défavorable à un projet de fusion entre la Mission locale des deux rives et la Mission locale Sud-gironde pour les raisons ci-exposées.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 39 Contre : 0</p> <p>Abstention : 4 Katell EYHARTZ Vincent JOINEAU Denis PERNIN Audrey PAYNAL</p>
11	<p>D2024-217 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES ENTREPRENEURS 2 RIVES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ATTRIBUE le versement d'une subvention de 1500 € au Club des entrepreneurs 2 Rives ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget 2024 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 42 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Bernadette CARDON</p>
12	<p>D2024-218 : MODIFICATION DE L'AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES SUR LA COMMUNE DE PODENSAC</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>ABROGE la délibération n°2024-191 du 13 novembre 2024</p> <p>DONNE un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail et sur les dimanches indiqués ci-dessus.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
13	<p>D2024-219 : SITE DE LA DECHETERIE DE VIRELADE - TARIFS ET CONVENTION D'OCCUPATION</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la convention d'occupation du domaine public avec la société PAPREC COVED concernant le site de la déchèterie de Virelade aux conditions ci-exposées ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 42 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Laëtitia FAUBET</p>

14	<p>D2024-220 : CESSION DES ACTIONS DE LA SPL TRIGIRONDE AU SEMOCTOM AU 1^{ER} JANVIER 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la cession des 47 728 actions détenues par la Communauté de communes au prix de 1 euro par action au SEMOCTOM</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 38 Contre : 2 Patricia PEIGNEY Aline TEYCHENEY</p> <p>Abstention : 5 Laurence DUCOS Michel GARAT André MASSIEU Frédéric PEDURAND Christiane CAZIMAJOU</p>
15	<p>D2024-221 : CONVENTION D'OBJECTIFS 2025 AVEC LE FOYER RURAL DE PAILLET</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et son calendrier de versement de la subvention annuelle pour l'année 2025 à hauteur de 57 915.45 euros ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 40 Contre : 0</p> <p>Abstention : 3 André MASSIEU Patricia PEIGNEY Aline TEYCHENEY</p>
16	<p>D2024-222 : PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE FORMATION GENERALE DU Bafa 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le dispositif d'aide à la formation d'approfondissement Bafa, la convention de partenariat avec la commune de Podensac et Familles Rurales Fédération de la Gironde, tel qu'annexée ainsi que le modèle type de convention de bénévolat.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes y afférents.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
17	<p>D2024-223 : RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF POUR LA PERIODE 2025-2027 CONCERNANT LES ACCUEILS DE LOIRS ET LE POINT LOISIRS ACCUEILS JEUNES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le Projet éducatif 2025-2027 en annexe de la présente délibération.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
18	<p>D2024-224 : MODIFICATION N°3 DU REGLEMENT DE SERVICE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le nouveau règlement de Service Public d'Assainissement Non Collectif, annexé à la présente délibération, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 ;</p> <p>APPROUVE la mise en application effective des nouvelles modalités du chapitre 5, liées à la facturation de la redevance des contrôles de bon fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif ;</p> <p>APPROUVE la mise en application effective des modifications de pénalités pour refus de contrôle par l'utilisateur présentées au chapitre 6.2 du nouveau règlement de service ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 36 Contre : 3 Laurence DUCOS Frédéric PEDURAND Christiane CAZIMAJOU</p> <p>Abstention : 4 Bernadette CARDON Michel GARAT Laëtitia FAUBET Aline TEYCHENEY</p>
19	<p>D2024-225 : AVENANT N°2 ET VERSEMENTS A LA CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE 202-2024 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CADILLAC ET DE PODENSAC</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant à la convention modifiant les versements de la contribution de la CDC à l'OTPCP tel que ci-annexé</p> <p>APPROUVE le paiement simultané des versement n°2 et n°3 soit 68 700 € une fois l'avenant signé</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au budget</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération ;</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 33 Contre : 0</p> <p>Ne prends pas part au vote : 10 Daniel BOUCHET Dominique CLAVIER Jean-Marc DEPUYDT Thomas FILLIATRE Maryse FORTINON Jérôme GAUTHIER Vincent JOINEAU Michel LATAPY Julien LE TACON André MASSIEU</p>

20	<p>D2024-226 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OTELI (OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE BAZADAIS, CONVERGENCE GARONNE ET SUD-GIRONDE)</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>VALIDE la convention d'objectifs et de moyens tel que ci-annexée et notamment son annexe 1 comprenant le plan de financement 2025 ;</p> <p>APPROUVER le versement d'une subvention à l'office de tourisme et des loisirs intercommunautaire Bazadais, Convergence-Garonne et Sud Gironde dans les conditions ci-exposées et prévues par la convention ci-annexée</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président de la communauté de communes à signer tout document afférent.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 42 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1</p> <p>André MASSIEU</p>
21	<p>D2024-227 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR REMBOURSEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS – BUDGET PRINCIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la constitution de la provision pour compte épargne temps à hauteur de 20 000 euros pour le budget principal 660 00</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal au chapitre 68 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
22	<p>D2024-228 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LE PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE RETOUR A L'EMPLOI – BUDGET PRINCIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la constitution de la provision pour allocation retour à l'emploi à hauteur de 50 000 euros pour le budget principal 660 00.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la présente.</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal au chapitre 68.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
23	<p>D2024-229 : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 4 sur le budget principal de la Communauté.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
24	<p>D2024-230 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la décision modificative N° 2 sur le budget annexe GEMAPI de la Communauté.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
25	<p>D2024-231 : RECOURS A UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE AU SEIN DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le recours à un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour une durée de six mois renouvelable une fois pour le service des ressources humaines, dans les conditions ci-exposées ;</p> <p>PROPOSE d'inscrire les crédits correspondants inscrits au budget principal 2025.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
26	<p>D2024-232 : AVENANT AU LOT 4 « PRODUCTION DES ELEMENTS DU PROJET, ELABORATION DES OUTILS REGLEMENTAIRES ET MISE NE FORME DU DOSSIER POUR ARRET ET APPROBATION » DU MARCHE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 au lot n°4 « Production des éléments du projet, élaboration des outils réglementaires et mise en forme du dossier pour arrêt et approbation » du marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal conclu avec la société CAIRN TERRITOIRES tel que ci-annexé ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

27	<p>D2024-233 : AVENANT N°3 AU MARCHE DE PREVOYANCE AVEC LA MNT</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la conclusion d'un avenant de prorogation modifiant le taux de cotisation sur le marché de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance au profit des agents de la communauté de communes avec la Mutuelle Territoriale (MNT) tel qu'annexés ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits avenants.</p>	UNANIMITÉ
28	<p>D2024-234 : ADHESION A UNE CENTRALE SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE ET DES TELECOMS DENOMMEE « CANUT »</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'adhésion à la « CANUT » dans les conditions ci-exposées.</p>	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19H15

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ



MIS EN LIGNE LE :